



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 24 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 17

M. MAHALI	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	
M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 5

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

M. DOYER	à	M. GILLET
Mme FORTIAS	à	M. CAVANNA

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 24-47	N° 24-47 – HAMEAU DES ROMANES - ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL - 1311 0054
HAMEAU DES ROMANES Attribution local commercial n°1311 0054	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local commercial n°,1311 0054 sis LE HAMEAU DES ROMANES à la Seyne-sur-Mer, à l'entrée 4 du bâtiment A, d'une superficie de 23.91 m ² est vacant depuis le 18 juin 2021 à la suite d'une procédure contentieuse. Ce local a été proposé à la relocation au loyer annuel hors taxes et hors charges de 1 890,72€, soit 157,56 € par mois. Monsieur Islem CHABANI a présenté sa candidature afin d'y installer le bureau administratif de son auto-entreprise de nettoyage dont le siège social se situe VILLA 4, 285 avenue Stéphane Hessel à la Seyne sur Mer. Lors de la prise à bail, un dépôt de garantie d'un mois de loyer, hors charges, sera également exigé.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois avec M. CHABANI en vue d'une occupation pour un usage de bureau administratif, renouvelable une fois pour la même période.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois avec M. CHABANI en vue d'une occupation du local n° 1311 0054 pour un usage de bureau administratif, renouvelable une fois pour la même période, aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration, 

Mohamed MAHALI

